Le 22 mai 2017, le Dr Alexandre Feltz a été élu, à l'unanimité, président du conseil territorial de santé n°4, un vaste territoire englobant la quasi-totalité du département du Bas-Rhin et le sud de la Moselle.

Outil de démocratie sanitaire, ce conseil permet à l'ensemble des professionnels de santé, des acteurs hospitaliers, des responsables associatifs, des élus locaux, de l'Etat et bien sur des usagers, d'échanger et de formuler un avis notamment en lien avec le programme régional de santé (PRS) qui sera finalisé par l'ARS Grand Est.

Le conseil territorial de santé a notamment pour mission de participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé, de contribuer au projet régional de santé (PRS). Il est associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé (PTS) et donne un avis sur le projet territorial de santé mentale.

Le conseil territorial de santé peut faire au directeur général de l'ARS toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé. Le conseil territorial de santé peut aussi être saisi par le directeur général de l'ARS sur toute question relevant de ses missions prévues dans la loi.